

Le 24 juin 2026

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Triangle Vert :

le jeudi 2 juillet 2026 à 19 h 00 à la salle des fêtes de VALLEROIS-LE-BOIS

(1 Rue du Château)

Ordre du jour :

Informations :

- **Présentation de l'Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud par le Président Frédéric BURGHARD et le Directeur Sébastien CORNU de 19 h 00 à 20 h 00**
- Adoption des comptes-rendus des conseils communautaires des 7 mai et 4 juin 2026
- Décisions du Président

Administration :

1. Modification du nombre des membres du bureau
2. Élection des membres du bureau communautaire
3. Délégation au Président pour signer les conventions relatives aux animations ou événements culturels sur le territoire
4. Délégation au Président pour la gestion des recours amiables et le règlement des indemnités dans la limite de 5 000 €

Enfance - petite enfance :

5. Approbation du projet de la Convention Territoriale Globale 2026/2030

Marchés - travaux :

6. Convention avec la Société Civile de Moyens VITA-SAULX-SANTÉ pour la mise à disposition de la toiture de la maison de santé

Ressources humaines :

7. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation 12 h 00 hebdomadaires
8. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques 21 h 30 hebdomadaires
9. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques 33 h 00 hebdomadaires
10. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation 12 h 00 hebdomadaires
11. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation 35 h 00 hebdomadaires
12. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des animateurs 35 h 00 hebdomadaires



13. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des ATSEM 29 h 00 hebdomadaires
14. Comité Social Territorial (CST) : élection du personnel / modification de la première délibération qui ne fait pas état de consultation des organisations syndicales

Finance - fiscalité :

15. Budget principal : décision modificative n°3
16. Budget Périscolaire : décision modificative n° 1
17. Budget Scolaire : décision modificative n° 1
18. Budget ZAE : décision modificative n°1

Note de synthèse en annexe

En cas d'absence ou d'empêchement, je vous invite à mobiliser le ou les délégués suppléants de votre commune ou transmettre une procuration à un autre délégué communautaire.

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, chers délégués, mes sincères salutations.

Le Président,
Benjamin GONZALES



En l'absence du titulaire, le suppléant n'a pas à présenter de procuration pour voter.

PROCURATION

Une jurisprudence récente indique que la présence de la signature (manuelle ou électronique) est obligatoire. En conséquence, pour être valable, la procuration doit absolument être transmise soit sous format papier jusqu'au début de la séance, soit ce même document complété et signé, scanné ou en photo transmis par mail ou sms.

Je soussigné(e),

Représentant la commune de

Donne procuration à

Pour la réunion du conseil communautaire du **jeudi 2 juillet 2026**

Fait à, le

Signature :